

Zeitschrift:	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Herausgeber:	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Band:	12 (1960-1963)
Heft:	1
Rubrik:	Communications présentées à la Société en 1960

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

18-34 reliés des *Annales J.-J. Rousseau*, grâce à un échange avec la Société J.-J. Rousseau, complété par un généreux don anonyme), 219 fascicules de revues (dont la collection complète du *Bulletin de l'Abbaye de Hautecombe* et presque toutes les publications de la Société des Amis du Vieux-Confâns) et 36 brochures.

Donateurs : Bibliothèque publique et universitaire, Centre international de recherches sur l'anarchisme, Maison A. Francke, Berne ; M^{me} Reibold de la Tour ; MM. L. Blin, C. Burckhardt-Sarasin, J.-D. Candaux, G. Chapier, M. Degros, L. Dermigny, A. Dufour, P. Duparc, M. Du Pasquier, L. Fulpius, Ch. Gautier, P. Guichonnet, M. Lucy, P.-E. Martin, Arturo Pascal, M. Reymond et le T.R.P. Théotime de Saint-Just.

Par ailleurs, notre Société a remis à la Bibliothèque publique et universitaire, en 1960, 28 volumes, 38 brochures et 491 fascicules de revues.

Communications

présentées à la Société en 1960

1321. — *Séance du 14 janvier* (assemblée générale).

Rapports du président (M. Gustave VAUCHER), du trésorier (M. Gustave DUMUR) et du vérificateur des comptes (M. Albert RIVOIRE).

Sur proposition du Comité, l'assemblée décide à l'unanimité de conférer le titre de membre correspondant aux professeurs Delio CANTIMORI, de Florence, et Giovanni GONNET, de Rome.

Un mandement catholique dans la Genève du XVI^e siècle, par M. Paul-E. MARTIN.

Entre 1536 et 1539, le mandement de Thiez, tout en étant sous la souveraineté de Genève, demeura catholique.

Voir P.-E. Martin, *Trois cas de pluralisme confessionnel aux XVI^e et XVII^e siècles*, Genève, Jullien, 1961.

Genève et les guerres de religion d'après trois livres récents, par M. Alain DUFOUR.

Analyse critique des ouvrages suivants : Richard Nürnberger, *Die Politisierung des französischen Protestantismus* (Tübingen 1948) ; Robert M. Kingdon, *Geneva and the coming of the wars*

of religion in France (Genève 1956) et Vittorio de Caprariis, *Propaganda e pensiero politico in Francia durante le guerre di religione* (Napoli 1959).

Publié dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* (octobre-décembre 1960), t. CVI, p. 232-240.

1322. — *Séance du 28 janvier.*

Le différend Fugger vu par un avocat d'Henri Estienne, par M. Henri DELARUE.

Le procès entre Fugger et Henri Estienne, qui commença sur une plainte d'Estienne, s'est compliqué de deux procès à propos du testament de Robert Estienne.

Ce travail sert de correctif à celui du prof. Erich-Hans Kaden (voir notre précédent *Bulletin*, t. XI, p. 470). Il a été publié dans les *Mélanges Paul-E. Martin*, Genève, 1961, p. 497-502.

Les projets d'aménagement du Haut-Rhône français depuis le XVIII^e siècle: historique du barrage de Génissiat, par M. le Dr Robert FAVRE.

L'impossibilité de naviguer sur le Rhône entre Genève et Seyssel à cause des rochers du Malpertuis et de la fameuse Perte du Rhône amena dès le XVII^e siècle des esprits ingénieux à échafauder des projets pour l'aménagement du fleuve. En mars 1760, deux Valaisans de Saint-Maurice, les frères Perroud (ou Perrond) présentèrent un projet qui rendait le Rhône accessible à la flottaison des bois. En 1772, le duc de Choiseul chargea l'ingénieur en chef de Versoix, Nicolas Céard, de créer un canal latéral de Versoix à Génissiat en évitant les terres de la Seigneurie de Genève. Ce projet fut abandonné en 1776. On sait d'ailleurs qu'il ne correspondait pas aux idées de Céard qui aurait voulu établir un barrage de 194 pieds (65 m.) à Génissiat pour noyer les défilés. En 1782 c'est un marchand de vins, cette fois, un certain Joseph Chevalier, qui propose de créer un canal à ses frais. A la Révolution, les projets Chevalier puis Céard sont successivement repris, et en 1799 même, une commission d'enquête, présidée par Boissel de Monville qui a réussi en 1795 à naviguer sur la partie réputée infranchissable du Rhône, se transporte sur place. Rien ne se fait — ni ne se fera — jusqu'en 1822, date à laquelle M. Gamant fait sauter les rochers qui recouvriraient la Perte du Rhône — sans pour autant rendre le fleuve navigable. L'apparition des chemins de fer fait disparaître toutes ces idées, plus ou moins utopiques, et il faudra attendre 1948 pour voir inaugurer le barrage actuel de Génissiat dont le but premier, d'ailleurs, n'est pas de permettre la navigation.

1323. — *Séance du 11 février.*

Découverte de sculptures paléo-chrétiennes à l'église de Saint-Germain,
par M. Louis BLONDEL.

Deux blocs sculptés représentant, l'un un vase eucharistique, l'autre un symbole de la résurrection, ont été découverts lors de la récente restauration de Saint-Germain. Ils datent du Ve ou du VI^e siècle.

Publié dans *Genava* (1960), n.s., t. VIII, p. 153-160.

Le développement d'institutions originales dans le Royaume d'Aragon au terme de sa Reconquête, par M. Pierre CORNILLON.

Le royaume d'Aragon qui s'est formé à partir de 1034 présente cette particularité de n'avoir pas connu la féodalité. Il est composé du monarque, des seigneurs propriétaires de leurs terres et de communautés urbaines (et même ensuite villageoises), elles aussi propriétaires du sol. Il arrive au roi de remettre à un seigneur un fonds en bénéfice (*honor*), mais c'est la seule rente de la terre qui lui appartient alors et ce contrat de remise est révocable en tout temps. Une telle situation s'explique par le phénomène de la Reconquête : l'Aragon, ayant repris peu à peu aux Maures toute la basse vallée de l'Ebre, s'est trouvé aux prises avec le grave problème de la remise en valeur des terres. Pour attirer des colons et surtout des colons chrétiens, les rois d'Aragon ont dû leur accorder des franchises qui sont de véritables contrats collectifs agraires, l'économie étant essentiellement pastorale et agricole. Les villes et les bourgs furent les principaux bénéficiaires de ces franchises, mais au XIII^e siècle un mouvement de revendications et de fédération se dessina parmi les villageois, désireux de se soustraire à la tutelle des citadins. Ils réussirent à former des communautés très puissantes. Ces institutions si originales où d'ailleurs les Maures avaient leur place (jouissant d'un statut particulièrement libéral) durèrent trois siècles. Au XV^e siècle, les Maures sont chassés, les municipalités décapitées, c'est la fin du particularisme aragonais.

1324. — *Séance du 25 février.*

De quelques considérations inédites de Sismondi sur la Révolution française,
par M. Marco MINERBI.

Se fondant sur un écrit inédit qu'il a eu la bonne fortune de découvrir en Italie, M. Minerbi a procédé à l'analyse de la pensée de Sismondi à l'égard de la Révolution française. Sismondi, partisan d'une monarchie tempérée, ne repoussait pas pour autant complètement les principes démocratiques, mais il croyait à l'excellence d'un

équilibre entre eux et l'existence d'une certaine aristocratie. La vraie liberté égalitaire et démocratique ne pouvait exister, selon lui, que dans de petits Etats, tels Genève. Par cet aspect de sa pensée, Sismondi a eu une influence décisive sur M^{me} de Staël et Benjamin Constant.

Voir aussi le thèse de l'auteur sur *Sismondi*, à paraître prochainement.

Recherches sur « Lamiel », le dernier roman de Stendhal, par M. V. DEL LITTO, professeur à l'Université de Grenoble.

Constatant l'insuffisance des éditions du roman inachevé de Stendhal « Lamiel », M. Del Litto s'est préoccupé d'en rechercher toutes les versions successives (il en a compté sept). Après avoir fait l'histoire de cet échec littéraire, il a constaté une singulière évolution : d'un roman sentimental et quelque peu rocambolesque, Stendhal a tendu peu à peu vers une œuvre de portée plus politique ; à l'héroïne romanesque se substitue un héros vaniteux et politiquement ambitieux, qui fascine l'écrivain. Mais le livre n'aboutit pas. M. Del Litto, analysant les nombreuses ébauches de romans abandonnées par Stendhal, constate que les préoccupations politiques finissent par se superposer à l'élément romanesque. Stendhal ne s'y est-il pas noyé ? Exception faite du « Rouge et le Noir » et de la « Chartreuse de Parme », où il a trouvé du premier coup le ton juste, a-t-il été vraiment romancier ? Poser cette question fondamentale n'est pas à résoudre...

1325. — Séance du 10 mars.

L'homme face à la nature à l'époque romane, par M. Paul ROUSSET.

Le comportement de l'homme médiéval face à la nature et aux animaux est influencé par sa lutte contre un monde encore sauvage et par sa conception chrétienne de l'univers.

Publié dans les *Mélanges Paul-E. Martin*, Genève, 1961, p. 39-48.

Jean Laski et Calvin, par M. Ambroise JOBERT, professeur à l'Université de Grenoble.

Jean Laski (de son nom latinisé A Lasco) connut une destinée singulière : neveu d'un primat de l'Eglise de Pologne, il fut attiré par l'humanisme au point de venir voir Erasme à Bâle en 1525 et de se mêler un instant à la querelle sur l'Eucharistie qui divisait alors Zwingli, Oecolampade et Erasme lui-même. Retourné aux aventures politiques il les quitte au bout de dix ans, pour passer à la Réforme à la suite d'une crise religieuse qui nous est inconnue

(1534). Il fréquente les principaux réformateurs : Melanchthon, Bucer, Bullinger, Calvin. En 1540, il épouse une ouvrière de Louvain, puis il est chargé d'organiser successivement les églises de Frise-Orientale et les communautés étrangères de Londres. C'est pour ces dernières qu'il écrit un traité d'organisation ecclésiastique, publié en 1556, où il se montre disciple éclairé de Calvin, plus porté d'ailleurs que lui à tenir compte des opinions et désirs des fidèles (quant à la nomination des pasteurs notamment).

Laski consacrera les trois dernières années de sa vie à réaliser l'union de tous les évangélistes de Pologne (Frères bohèmes, luthériens et calvinistes). Il réussit à organiser deux puissantes Eglises, l'une en Lithuanie (Vilno), l'autre en Petite-Pologne mais il échoue dans son travail œcuménique : ce n'est qu'après sa mort (1561) que l'union se fera par ce *consensus de Sandomir* qui, d'ailleurs, est un fruit posthume de son activité. Ayant été dans les idées d'Oecolampade au début de sa vie, il devient sur le tard un calviniste résolu et entretient avec Calvin et avec Bèze une importante correspondance, contribuant ainsi au rayonnement de la Réformation helvétique et genevoise.

1326. — *Séance du 24 mars.*

Bertrand de Jouvenel, ou le rêve politique d'une génération, par M. André GUR.

L'auteur retrace l'itinéraire de la pensée politique de Bertrand de Jouvenel, attiré tour à tour par les « Jeunes radicaux » de 1923, puis par certains aspects du fascisme et enfin par une sorte de libéralisme pessimiste qui recouvre la nostalgie d'un rêve anéanti.

Publié dans les *Mélanges Paul-E. Martin*, Genève, 1961, p. 127-142.

Les années héroïques du cinématographe à Genève, par M. Jacques RIAL.

M. Rial fait l'historique — riche en anecdotes — des premiers pas du cinéma à Genève, entre 1895 et 1909.

Paraîtra prochainement dans le volume *Les temps héroïques du cinématographe à Genève et à Lausanne 1896-1914* (Publ. Cinémathèque Suisse, Lausanne).

1327. — *Séance du 28 avril.*

Les protestants à Lyon au XVII^e siècle: une communauté réformée dans une ville catholique, par M. Henri HOURS, conservateur des Archives municipales de Lyon.

Lyon n'a guère compté tout au long du XVII^e siècle que 1000 à 1500 protestants (soit le 1-1 1/2 % de la population). Ce petit groupe

a joué cependant dans la vie lyonnaise et même dans l'histoire de France en général un rôle hors de proportion avec son importance numérique.

M. Hours s'est attaché à étudier surtout les rapports entre protestants et catholiques durant la période qui va de 1594 (entrée d'Henri IV à Lyon et défaite définitive de la Ligue) à 1685 (Révocation de l'Edit de Nantes). Durant les quatre premières décennies de ce siècle l'hostilité demeure très vive entre les partisans des deux confessions. La paix religieuse ne s'est peu à peu rétablie à Lyon que grâce à la politique très ferme d'Henri IV, parfaitement secondé d'ailleurs par ses envoyés, Pomponne de Bellièvre et surtout Charles d'Alincourt, fils de Villeroi, qui continuera son œuvre après 1610.

Henri IV obtient d'abord que le Consulat survoie à l'exécution du décret d'expulsion pris contre les protestants. Puis à l'occasion d'un désordre où des protestants sont molestés en pleine rue (9 avril 1600) il se décide à faire appliquer intégralement l'Edit de Nantes. Dès l'année suivante, un temple protestant s'élève à Oullins tandis que les fauteurs du désordre sont poursuivis. Jusqu'en 1630 Lyon reste hostile aux protestants qui vivent repliés sur eux-mêmes, veillant jalousement au respect des droits que leur a accordés l'Edit.

A cette époque de tension où les brimades et les scandales sont encore fréquents succède, dès 1630-35, une période de calme. C'est le moment où la Contre-Réforme se développe en France, les protestants sont un peu débordés et se tiennent cois. Certains d'entre eux, tels les Spon, parviennent cependant à occuper des charges importantes dans la ville. Ce calme n'est qu'une accalmie : dès 1660, la paix se désagrège et l'on entre dans une nouvelle période de persécutions — mais à froid cette fois-ci. Le pouvoir civil s'appuie pour cette politique, désormais inexorable, sur les milieux dévots. En 1630, la Compagnie secrète du Saint-Sacrement s'installe dans la ville et s'y développe beaucoup, surtout après la mort de l'archevêque Alphonse de Richelieu. En 1659, c'est la fondation d'une filiale, la compagnie de la Propagation de la foi, qui va travailler en étroites relations avec les compagnies de Grenoble et de Gex. Ces institutions œuvrent sans bruit, obtenant des conversions, entourant les hésitants, surveillant toutes les activités des protestants et spécialement leurs petites écoles. C'est par ce travail de sape, lent, tenace et secret, que la Révocation de l'Edit de Nantes pourra se faire et que quelques mois suffiront à faire tout disparaître. Le 16 septembre 1685, le dernier culte se tient à Saint-Romain, temple qui avait succédé à celui d'Oullins. Les premiers départs sont de la fin du mois. Vers le 15 octobre, les protestants demeurés dans la ville se convertissent tous, avec assez de facilité semble-t-il. Conversions souvent fallacieuses : les Huguetan, par exemple, n'abjurent que pour préparer leur départ plus à leur aise. Bientôt il n'y eut plus

à Lyon de protestants, sauf quelques étrangers. Tous ces événements laissèrent la population lyonnaise assez indifférente dans son ensemble. Ni haine ni pitié. La municipalité interdit même de répandre des chansons sur les Huguenots et leurs conversions. Lyon se caractérise alors par sa modération. M. Hours se demande en conclusion si le Révocation était inévitable et si la royauté aurait pu résister aux dévots.

1328. — *Séance du 12 mai.*

L'annexion de la Savoie à la France vue du Consulat français de Genève,
par M. Paul GUICHONNET.

Publié dans notre précédent *Bulletin* (1959), t. XI, p. 405-429.

Quelques considérations sur le point de vue suisse, par M. Luc MONNIER.

Les revendications de Genève et de la Suisse sur la Savoie du Nord s'inspirèrent avant tout de considérations militaires. Genève croyait que, du fait de l'annexion, elle se trouverait encerclée. La population sarde de la ville devenant française, il y aurait eu 20.000 ressortissants français dans la cité. Les yeux étaient fixés sur le passé et l'on craignait un retour des événements de 1792 qui se soldèrent par l'occupation. Bien que l'évolution dût être toute différente, les craintes que l'on éprouvait alors pouvaient être justifiées par les précédents.

Quant au pétitionnement en faveur de la Suisse, il est avéré qu'il ne fut pas uniquement le fait d'agents recruteurs de signatures. Ce n'est qu'en parlant du danger d'un démembrement que l'on fit l'unanimité des conservateurs et des libéraux pour l'annexion. Le rattachement de la Savoie du Nord à la Suisse blessait non seulement leur patriotisme mais il risquait encore de compromettre les intérêts matériels du pays. Il aurait eu pour conséquence la disparition de la province d'Annecy, le bouleversement géographique des quatre diocèses de Savoie, la suppression de la Cour d'appel de Savoie qui siégeait à Chambéry et la fin d'Annecy en tant que capitale de province et ville épiscopale. Ce sont aussi ces craintes qui déterminèrent pour l'annexion l'unanimité du clergé, de la magistrature et de la noblesse régionale, c'est-à-dire de l'élite agissante.

Lorsque l'Empereur accepta la formule « France et zone », les dernières préventions contre l'annexion, qui étaient surtout d'ordre économique, tombèrent.

Enfin, l'Empereur s'était montré disposé à abandonner le Chablais et le Faucigny pour amadouer l'Angleterre. Or, l'Angleterre demeura négative : « Le gouvernement de Sa Majesté désirait ne point en entendre parler. » Comme l'annonce de l'abandon du Faucigny et

du Chablais ne modifia pas cette attitude, Napoléon III jugea la concession superflue.

Excursion archéologique du 26 mai 1960, jour de l'Ascension:

La Sarraz, Boscéaz, Yverdon, Grandson, Romainmôtiers.

1329. — *Séance du 10 novembre* (en commun avec l'Institut National Genevois).

Démographie des anciennes classes dirigeantes de Genève, de France et d'Angleterre, par M. Louis HENRY, professeur à l'Institut national d'études démographiques de Paris.

M. Louis Henry a brossé un tableau comparatif de la démographie des classes dirigeantes à Genève, en France et en Angleterre au XVIII^e siècle. Les phénomènes étudiés sont la nuptialité, la fécondité et la mortalité. A Genève, comme en France et en Angleterre, le XVIII^e siècle marque l'apparition d'un phénomène très caractéristique : celui de la limitation des naissances — effet, ici, d'un certain relâchement des mœurs et là, d'un contrôle conscient et volontaire. Parallèlement, on assiste à Genève et en Grande-Bretagne à une baisse de la mortalité, la seule qu'on connaisse avant la grande baisse générale de la fin du XIX^e siècle, due aux progrès de l'hygiène et de la médecine.

Voir aussi Louis Henry, *Anciennes familles genevoises*, Paris, PUF, 1956.

1330. — *Séance du 21 novembre* (en commun avec la Classe de Commerce et d'Industrie de la Société des Arts).

Oligarchie et diplomatie. La politique personnelle des ministres de la République de Genève auprès de la Cour de Versailles, par M. Herbert LÜTHY.

Imprimé dans le présent *Bulletin*, p. 9-42.

1331. — *Séance du 8 décembre.*

Un papyrus hagiographique de la Bibliothèque Bodmer, par M. Victor MARTIN.

Le papyrus de la Bibliothèque Bodmer intitulé « Apologie de Philéas » se présente sous la forme d'un dialogue ou mieux d'un interrogatoire entre le préfet d'Egypte, Clodius Culcianus, et le chrétien Philéas qui refuse de sacrifier aux divinités romaines. De par sa concision et sa sécheresse, le texte paraît être un simple extrait du procès-verbal de l'interrogatoire : d'autres indications

viennent d'ailleurs en garantir l'authenticité. Or, si cet interrogatoire a été ainsi copié et diffusé pour sa valeur doctrinale (toutes les questions fondamentales de la pensée chrétienne y sont en effet traitées), il comporte un intérêt bien plus grand encore : celui de montrer quelle était l'attitude de l'autorité romaine face aux chrétiens récalcitrants. Le préfet Culcianus se révèle homme patient, embarrassé par la rigueur de la loi, désireux, semble-t-il, d'éviter le pire et s'ingéniant à fournir au prévenu des moyens de se tirer d'affaire au prix d'une modeste concession. Ses efforts seront vains, et Philéas sera exécuté.

Or, l'on possède des récits — tardifs — du procès et de la mort de saint Philéas martyr, récits abondants en détails atroces sur la cruauté des Romains et en traits touchants sur la conduite du bienheureux Philéas. La comparaison de ces récits du X^e siècle avec le papyrus de la Bibliothèque Bodmer (qui n'est postérieur que de quelques décennies à l'événement) permet de saisir sur le vif les exagérations et les déformations que l'hagiographie peut faire subir à la vérité historique et les procédés auxquels elle recourt. Un tel document jette ainsi de curieuses lumières sur l'histoire des persécutions chrétiennes dans les premiers siècles de notre ère.

Voir aussi du même : « Le martyre de saint Philéas : vérité et propagande », dans le *Journal de Genève* du 24-25 décembre 1960, p. 5-6.

Deux témoignages de l'austérité cistercienne à Bonmont, par M. Bernard GAGNEBIN.

La simplicité cistercienne de Bonmont, qui se traduit notamment dans l'architecture et l'ornementation de l'église, est bien connue. Mais il en existe d'autres témoignages. Ainsi l'obituaire de Bonmont, conservé dans un manuscrit de la Bibliothèque de Genève, contient seulement 122 inscriptions, parmi lesquelles on ne trouve que 9 abbés et 6 moines de l'abbaye elle-même. A titre de comparaison, l'obituaire de Sixt contient 3000 noms. Cela s'explique du fait que jusqu'en 1396, il était en principe interdit aux Cisterciens de célébrer des messes-anniversaires pour les morts. Ensuite, on en permit une par jour et l'on groupait sous un seul nom tous ceux des donateurs défunt qui avaient institué une messe pour un même jour. Autre témoignage : l'inventaire de la bibliothèque de l'Abbaye conservé aux Archives Cantonales Vaudoises (Fi 28, f. 70-71). Cet inventaire, qui date du 20 septembre 1490, révèle que Bonmont ne possédait guère que des livres liturgiques (missels, graduels, légendaires, etc.). Les Cisterciens en effet furent des défricheurs — non des érudits. La plus stricte austérité fut observée là comme ailleurs.

Voir aussi l'étude du même sur « L'obituaire de Bonmont », parue dans les *Mélanges Paul-E. Martin*, Genève, 1961 p. 351-372.

**EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER
SUR L'EXERCICE 1960**

Recettes

	Fr.
Cotisations 1960 et arriérées, dons de nos membres	4.662,50
Intérêts du fonds ordinaire	642,85
Intérêts du fonds Gillet-Brez attribués aux publications	809,60
Vente de publications	Fr. 1.622,50
dont à déduire frais d'expédition du <i>Bulletin 1959</i> et divers	» <u>397,90</u>
	1.224,60
Droits sur la vente de l' <i>Histoire de Genève</i> , 2 ^e volume	285,—
Exédent des dépenses de l'exercice 1960	<u>642,70</u>
Total	<u>8.267,25</u>

Dépenses

	Fr.
Frais généraux : loyers, séances, convocations, divers	2.689,70
Bibliothèque : frais de l'année.	132,15
Impression du <i>Bulletin 1959</i> , t. XI, liv. 4	4.444,30
Frais relatifs à la préparation du t. XLI des M. D. G.	<u>1.001,10</u>
Total	<u>8.267,25</u>